

Stage (140 heures) : assistantat actif en milieu professionnel I : mise en scène et/ou scénographie et/ou costumes

7.00 crédits

Q1 ou Q2



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Au terme de l'activité, l'étudiant sera capable de gérer la dimension logistique qu'un travail d'assistantat impose, formuler une réflexion critique et distanciée au sujet de la création à laquelle il a participé (du point de vue dramaturgique, esthétique, technique et humain) ; maîtriser le langage scénique ; il sera également capable de discerner ce qu'il a appris au cours du stage.
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : L'étudiant choisit un metteur en scène professionnel qu'il assistera en s'impliquant activement dans le processus de mise en scène : du point de vue logistique (établir le planning des répétitions, assurer le suivi du texte des comédiens, les aider à mémoriser etc.), mais également artistique (participer aux réflexions dramaturgiques et esthétiques si le metteur en scène le souhaite, être l'il extérieur de référence, assurer le lien entre le metteur en scène et le scénographe, la costumière, etc.) et technique (être le lien entre le metteur en scène et la régie de plateau). Il s'agit d'acquérir la connaissance pratique du travail de mise en scène par la confrontation aux contraintes logistiques, artistiques, humaines et techniques qu'il impose.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	L'évaluation du stage repose sur 3 éléments: 1. La rédaction d'un rapport écrit envoyé, par voie électronique, à la directrice des stages au plus tard 5 jours avant l'évaluation orale. Ce rapport écrit ne doit pas excéder 15 pages. Il rend compte du contenu du stage (tâches réellement effectuées) et formule une analyse critique et distanciée de l'expérience, qu'il s'agisse d'un stage d'observation ou d'un stage actif. Ce rapport veillera, notamment, à problématiser l'une des dimensions observées au cours du stage (processus de création, options dramaturgiques, scénographiques, conception de la mise en scène, direction d'acteurs, éclairage, organisation du travail, relations publiques, communication, etc.). Les sources iconographiques et vidéos, entretiens réalisés avec le maître de stage ou autre complément pourront alimenter les annexes du rapport écrit. 2. L'évaluation orale. Lors de l'évaluation orale, l'étudiant présentera son rapport écrit à la directrice des stages qui l'amènera à développer certains points. Les notes, cahiers de bord réalisés au cours du stage, schémas, croquis, entretiens réalisés, photos, vidéos sont des supports qui peuvent alimenter richement l'évaluation orale. Les évaluations orales des stages se déroulent durant les sessions d'exams. 3. Le formulaire « Évaluation du stage » complété par votre maître de stage et remis à la directrice des stages avant l'évaluation orale (cf. "documents pour les stages") L'évaluation du stage donnera lieu à une note sur vingt établie par la directrice des stages qui tiendra compte des trois éléments mentionnés ci-dessus.
Autres infos	Le stagiaire est tenu d'indiquer les dates de représentations du spectacle à la directrice des stages afin qu'elle puisse assister à celui-ci avant l'évaluation orale. Le stage doit être effectué l'année académique où il est inscrit au programme annuel de l'étudiant.e. En milieu professionnel, l'interdiction du port de signes convictionnels prévue dans le règlement de travail, s'impose aussi aux stagiaires.
Faculté ou entité en charge:	ELAL

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en arts du spectacle	THEA2M	7		